



A l'attention de la Ligue de L'Enseignement Tarn-et-Garonne

Le 8 juin 2017

Madame, Monsieur,

Vous nous avez interpellés afin de nous faire part de vos propositions dans les champs de l'Éducation, de la parole citoyenne des jeunes et de la lutte contre les discriminations.

Vous abordez de vastes questions qui font référence au modèle de société actuel dans lequel nos dirigeants nationaux favorisent l'intérêt économique et les intérêts personnels plutôt que l'intérêt général. Les conséquences actuelles sont dramatiques : délitement du lien social, hausse de la précarité et de l'isolement, baisse des niveaux de formation initiale, montée des communautarismes, baisse générale de l'engagement corrélé avec un abandon des associations par les politiques locales et nationales.

Nous, Ivan Jacquemard et Céline Tainturier, sommes des acteurs associatifs depuis toujours : l'un ou l'autre ou les deux d'entre nous sont impliqués dans les associations T'as de Beaux Jeux de Grisolles, Tour de Jeu de Mas Grenier, Alors Jouons du Tarn-et-Garonne, AMAP-MAP de Mas Grenier, Happy Culture à Verdun sur Garonne, De Graine et de Paille à Grisolles, association pour la gestion de la cantine scolaire de Mas Grenier, L'Enfanfare à Toulouse, Solid'air à Toulouse... Nous travaillons à des actions rassembleuses, de lien social et de convivialité pour la richesse de la rencontre humaine. Défendre le principe de coéducation par l'éducation populaire est au centre de nos préoccupations.

**Nous vous adressons nos réponses, qui traduisent les valeurs que nous, France Insoumise, défendrons à l'Assemblée Nationale si nous sommes élus :**

**Pour une école inclusive sur des principes d'égalité :**

Nous créerons une école de la petite enfance – et non plus seulement « maternelle ». Elle tiendra compte de la spécificité d'âges auxquels les pédagogies basées sur l'éveil ou les jeux doivent être privilégiées. La scolarisation sera possible dès 2 ans et permettra d'engager l'acquisition des savoirs et surtout de préparer un passage en douceur vers l'école élémentaire. Autour des professeurs des écoles, des personnels complémentaires interviendront dans des classes aux effectifs limités à 20 ; Nous allongerons l'instruction obligatoire de 3 à 18 ans ;

Nous encouragerons la coopération par les classes multi-âges, les formes coopératives de travail, le tutorat entre élèves, des pédagogies adaptées, une évaluation valorisant la progression des élèves et interdisant tout classement ;

Nous organiserons dès l'école primaire l'intervention d'acteurs associatifs pour éduquer à l'égalité femmes-hommes et à la lutte contre toutes les discriminations ;

Nous ouvrirons 5 000 classes à projet artistique associant enseignants, artistes et professionnels de la culture et passer de 100 à 300 résidences d'artistes dans les écoles et collèges ; nous créerons des associations culturelles dans l'ensemble des établissements du second degré sur le modèle des associations sportives ;

Nous intégrerons à la formation initiale des enseignants une solide formation à la sociologie de l'éducation, la pédagogie, la psychologie de l'enfant et de l'adolescent, et à la lutte contre les discriminations ; et nous soutiendrons la recherche en éducation ;

Nous développerons des partenariats entre l'EN et des mouvements pédagogiques agréés ;

Nous étendrons le corps des professeurs d'éducation socioculturelle de l'enseignement agricole à tous les établissements de l'EN dotés d'internats et à ceux de l'éducation prioritaire ;

Nous mettrons en oeuvre un plan de formation et une reconnaissance des qualifications par l'expérience des animateurs du périscolaire qui leur permettra d'accéder au nouveau corps ;

Nous favoriserons les jumelages d'établissements (urbains/ruraux ; montagnards/littoraux ; métropolitains/outre-mer) et développer les échanges entre classes visant à élargir l'horizon social et culturel des élèves ;

Nous réduirons massivement les effectifs par classe : 20 élèves maximum en maternelle, primaire, collège, lycée professionnel et technologique, 25 en lycée général ; deux enseignants par classe en maternelle et primaire ;

Nous augmenterons le nombre des enseignants référents pour la scolarisation des élèves handicapés afin de garantir un suivi individualisé de qualité ; et nous mettrons en oeuvre un plan de titularisation sous contrat unique et de formations des auxiliaires de vie scolaire ;

Nous développerons la formation professionnelle sous statut scolaire en rétablissant le bac pro en 4 ans afin de garantir la transmission des savoirs nécessaires à l'élévation du niveau de qualification et à la maîtrise professionnelle ; nous refonderons la voie technologique permettant d'offrir une palette diversifiée de spécialisations de haut niveau ;

Nous créerons une bourse publique des stages afin de lutter contre les discriminations et de favoriser l'insertion professionnelle des diplômés ;

Nous réunirons un groupe de travail réunissant syndicats, associations de parents d'élèves, ministères de l'EN et de l'aménagement du territoire chargé d'établir une carte de l'éducation prioritaire, intégrant les lycées, et répondant aux besoins éducatifs sur la base de critères objectifs et transparents ;

Nous garantirons la gratuité des cantines, du transport, des sorties scolaires, des manuels et de matériels sans marques, des équipements et fournitures ; nous créerons une carte nationale de l'élève en formation permettant l'accès gratuit à la santé.

#### **Pour la laïcité:**

Nous abrogerons le Concordat et les statuts spécifiques en Outre-mer ;

Nous réserverons les fonds publics à l'école publique, abrogerons notamment la loi Carle ;

Nous mettrons en oeuvre un plan de construction d'établissements publics dans les déserts scolaires ;

Nous débarrasserons l'école des lobbies pour garantir sa neutralité.

#### **Pour l'éducation à la citoyenneté :**

Nous développerons l'éducation critique aux médias dans les programmes d'enseignement moral et civique;

Nous mettrons en oeuvre des formations en droit du travail avant la fin de la scolarité obligatoire ;

Nous consulterons les organisations lycéennes en vue de la création d'un statut reconnaissant aux lycéens et aux apprentis le droit d'association et favorisant la vie démocratique dans l'institution scolaire ;

Nous ferons entrer les parents dans la vie des établissements en créant un statut des parents

d'élèves délégués donnant droit à la formation et à congé de représentation opposable à l'employeur ; et en mettant en oeuvre des espaces parents, de la maternelle au lycée, animés par les parents d'élèves délégués ; nous organiserons les interventions des personnels médicosociaux, psychologues de l'Éducation nationale, des personnels de vie scolaire, afin de favoriser la continuité éducative entre familles et école ;

Nous permettrons l'inscription sur les listes électorales à 16 ans au lycée : dès 16 ans, les jeunes commencent à faire leur propre choix de vie et ont déjà beaucoup de droits et de devoirs. À 16 ans, on peut ainsi être émancipé de la tutelle de ses parents. Certain·e·s travaillent déjà, cotisent à la Sécurité sociale, participent aux élections professionnelles et parfois payent même des impôts. Lorsqu'elles et ils sont en formation, elles et ils élisent des représentant·e·s et militent dans des syndicats. Ils doivent donc avoir aussi le droit de participer aux décisions collectives qui engagent l'ensemble de la société. Et si la plupart des jeunes ne se reconnaissent pas dans les choix politiques, c'est aussi parce que l'organisation démocratique sous la Ve République ne permet pas d'exprimer son désaccord. L'ouverture du droit de vote à 16 ans va de pair avec le vote obligatoire et la reconnaissance du vote blanc. C'est environ 1,5 million d'électeur·trice·s supplémentaires potentiel·le·s. Couplé au vote obligatoire que nous proposons également, c'est faire entrer des millions de bulletins de vote des jeunes filles et jeunes gens dans les élections, et c'est donc imposer aux représentant·e·s d'en tenir compte.

Nous créerons le service civique citoyen obligatoire : neuf mois rémunérés au smic et comprenant une formation militaire initiale avec un droit à l'objection de conscience. Il s'appliquera pour les femmes et pour les hommes, sur tout le territoire, y compris dans les départements d'outre-mer, les zones rurales et les quartiers populaires par conscription avant 25 ans. Ce service sera proche du lieu de vie, en limitant le « casernement » aux fonctions qui l'exigent réellement. Les jeunes seront affecté·e·s à des tâches d'intérêt général : secours à la population, sapeurs-pompiers, sécurité publique, défense, sécurité civile, protection et réparation de l'environnement, appui à des associations labellisées d'intérêt général. Participer au service citoyen, c'est être au service de soi et au service de tou·te·s. Le service citoyen est aussi un moment de remise à niveau gratuite des jeunes qui ont pu décrocher du système scolaire ou qui sont en difficulté. Il comprend en effet **un bilan de santé, une évaluation des capacités d'écriture, de lecture et de calcul avec leur éventuelle mise à niveau**, mais aussi la **formation gratuite à la conduite** et le passage de l'examen du permis de conduire.

#### **Pour encourager les activités associatives :**

Considérant que les mouvements associatifs et coopératifs citoyens sont un puissant levier de cohésion sociale, de mobilisation citoyenne, de confiance retrouvée dans les institutions, nous défendrons un nouveau pacte entre les collectivités publiques et l'Economie Sociale et Solidaire. Implantées au plus près des besoins des citoyen·ne·s et des territoires, leurs expertises doivent être écoutées, entendues et associées à la construction des politiques publiques. C'est pourquoi nous militons pour que les pouvoirs publics, en indépendance vis-à-vis du pouvoir des multinationales mais pas des citoyen·ne·s, s'engagent dans le soutien et le recours aux associations. Elles assurent des missions cruciales en termes de lien social, d'entraide, d'éducation, mais aussi d'accès à la culture et au sport ou de solidarité.

La réduction du temps de travail, l'augmentation des salaires et une généralisation des services publics de proximité et de qualité permettront de **libérer du temps à chacun·e pour s'investir dans la vie de la Cité** au sein des associations.

Nous **mettrons en place un partenariat durable avec les associations** aux différents niveaux institutionnels décisionnaires afin d'examiner et stabiliser les moyens humains, matériels et financiers à donner aux associations : banque solidaire (pour le monde associatif, les coopératives et l'économie sociale et solidaire), aide à la gestion administrative, etc.

Nous **établirons des contrats pluriannuels** afin de leur donner une visibilité à moyen terme et afin de les mettre à l'abri du chantage à la subvention.

Nous **soutiendrons la création d'associations à but non lucratif, de coopératives** (Scop, Scic, etc.)

dans tous les domaines économiques afin de favoriser l'intervention populaire directe et le développement des coopératives de production.

Les citoyen-ne-s sont des **réserves d'intelligence, de savoir-faire et d'énergie**. Nous mettrons en place les mesures permettant d'encourager toutes les formes d'intervention populaire, qu'il s'agisse par exemple de l'adhésion à un syndicat, à une association, un mouvement citoyen ou un parti politique. Il est nécessaire de reconnaître à leur juste valeur l'intérêt social des associations.

Le projet « L'Avenir en Commun » est un projet global de société centrée sur 3 urgences : l'urgence écologique, l'urgence sociale et l'urgence démocratique. Nous nous opposons au modèle tout financier et individualiste que nous avons connu depuis plusieurs décennies.

Si vous souhaitez connaître l'ensemble de notre programme « L'Avenir en Commun », il est consultable sur le site : [www.avenirencommun.fr](http://www.avenirencommun.fr) ainsi que les livrets thématiques dont « l'école de l'égalité et de l'émancipation », « pour l'émancipation de la jeunesse » ainsi que « Construire l'économie sociale, solidaire et coopérative de demain ».

Nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos salutations insoumises.

Ivan Jacquemard et Céline Tainturier,  
Candidats aux élections législatives pour la France Insoumise  
sur la 2eme circonscription du Tarn-et-Garonne avec le soutien de Jean-Luc Mélenchon  
[www.fi82.fr](http://www.fi82.fr)  
[celine-ivan@netcourrier.com](mailto:celine-ivan@netcourrier.com)